

Syntec et NAF 2025

Les dates et les limites à connaître

LE CALENDRIER CONVENTIONNEL [1, 2]

1er novembre 2026

Prise d'effet de l'avenant n° 48.

Arrêté publié au JO le 9 octobre 2026.

LE CALENDRIER NATIONAL [4]

Janvier 2027

Entrée en vigueur générale de la NAF 2025.

Transition DSN annoncée pour janvier 2027.

Le code APE est un repère. L'activité réelle reste déterminante. [3]

01 Activité principale

Ce que l'employeur exerce réellement.



02 Champ conventionnel

Activités et territoire couverts par les textes.



03 Réserves d'extension

Exclusions et autres branches à respecter.

4 limites importantes de l'extension [1]



68.20H

Immobilier

Extension limitée

Location et gestion de salles pour l'organisation d'événements uniquement. Respect du champ immobilier, IDCC 1527.



71.12Y

Géomètres et cartographie

Activités exclues

Prospection géodésique ; arpentage et bornage ; cartographie et information spatiale ; levés photogrammétriques, préparation et révision des cartes. IDCC 2543.



71.12Y / 74.99Y

Économistes et métteurs

Deux traitements

71.12Y : respecter le champ IDCC 3213. Sous 74.99Y : activités des métteurs et services économiques des projets de construction exclus.



71.20H

Essais techniques

Exclusion précise

Terme « aéronefs » exclu de l'extension, en lien avec les personnels navigants des essais et de réception, IDCC 1612.

Un nouveau code ne change pas automatiquement votre convention.

L'avenant n° 48 actualise le champ professionnel. Il ne crée pas à lui seul une nouvelle grille de salaires ou une nouvelle règle de congés. [2]

Synthèse des principales limites : consulter le texte complet pour les activités détaillées, les réserves et la clause de révision.

Sources consultées le 10/10/2026

[1] Arrêté du 28/09/2026, JO 09/10/2026, art. 1 et 2.

[3] Code du travail, art. L. 2261-2.

[2] Avenant n° 48 du 28/05/2025, BOCC 2025/38, art. 1 à 3.

[4] Net-entreprises, NAF et DSN, actualité du 08/10/2026.